

PARIS ORLEANS

Le 29 juin 2007, le Conseil de Surveillance de Paris Orléans s'est réuni sous la présidence de M. Eric de Rothschild pour l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2007 qui ont été arrêtés par le Directoire le 28 juin 2007.

RESUME DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (EN NORMES IFRS)

en millions d'euros	2006/2007	2005/2006
Résultat opérationnel de l'activité d'investissement	38,7	33,8
Résultat financier	-1,0	-1,0
Quote-part des sociétés mises en équivalence	21,6	14,3
Impôt sur les sociétés	-7,3	-11,1
Résultat net des activités abandonnées (SGIM)	2,0	4,3
Résultat net	54,0	40,3
Part des minoritaires	0,1	-1,7
Résultat net part du groupe	54,1	38,6

Le résultat net consolidé part du groupe de l'exercice s'élève à 54,1 m€.

Ce résultat est composé, notamment à hauteur de 10,7 m€, de la plus-value de cession de la participation historique de Paris Orléans de 58,83 % détenue dans la SGIM (Société de Gérance d'Immeubles Municipaux). Cette cession a permis au groupe Paris Orléans d'encaisser 33,2 m€ et de diminuer de façon très significative le montant total de son bilan, cette participation étant consolidée auparavant par intégration globale.

La contribution des sociétés mises en équivalence est en amélioration de 50 %. En particulier, le holding du groupe bancaire, Concordia BV, contribue pour 20,1 m€ sur l'exercice contre 13,4 m€ pour l'exercice précédent.

Au niveau de l'activité de capital investissement, l'exercice a été marqué par de nombreux investissements en fonds propres (36 m€) et en mezzanine (47 m€).

Le résultat net individuel de Paris Orléans pour l'exercice 2006/2007 s'élève à 53,4 m€ contre 35,0 m€ en 2005/2006. Il sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle de la société, la distribution d'un dividende net par action de 5 € contre 3,8 € l'année précédente, soit une distribution de 12,6 m€ au total.

L'actif net réévalué au 31 mars 2007 ressort à 295,4 € par action après prise en compte de l'impôt sur les plus-values latentes, contre 247,5 € au 31 mars 2006.

Le 13 avril 2007, après la clôture de l'exercice, Paris Orléans a cédé l'intégralité de sa participation dans le courtier d'assurance SIACI pour un montant global de 63,3 m€. Le prix de vente a été réglé pour partie en numéraire (36,4 m€), et pour le solde (26,9 m€) sous forme de titres nouvellement émis de Newstone Courtage, holding de contrôle du groupe de courtage d'assurances né du rapprochement entre SIACI et ACSH, filiale du groupe Compagnie Financière Saint-Honoré. En conséquence, la participation du groupe Paris Orléans dans le nouvel holding Newstone Courtage, qui ressort à 14,95 %, sera déconsolidée à compter du 1^{er} avril 2007. En tenant compte d'un produit constaté d'avance et d'un actif d'impôt différé résiduels provenant du L.B.O. secondaire SIACI de septembre 2003, Paris Orléans a dégagé lors de cette opération une plus-value consolidée de 59,2 m€, qui sera constatée dans les comptes de l'exercice 2007-2008.